

L'an deux mil seize et le dix-sept du mois de FEVRIER à 19 H, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY, Maire.

Présents : MM. JAMMES Dany, GONSETTE Françoise, SCOMPARIN Alain, LAISNEY Marylise, LABEYRIE Jean-Pierre, LAUSSU Jean-Jacques, MARLIANGEAS Jean-Loup, PERNIN Martine, BOURMONT Dominique, PONTÉ Nathalie, PERON Kelly, DELORT Christian.

Absents excusés : MM. THOUIN Lissette (procuration à GONSETTE Françoise), DESBIEYS Max (procuration MARLIANGEAS Jean-Loup), COUTURE Marie-Odile (procuration DELORT Christian), LAFITTE Robert, BURGUBURU Catherine.

Absent : DUTEN Sylvie

Secrétaire de séance : Mme PERON Kelly

Le Compte rendu de la séance du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1- **FINANCES** :M. Le Maire

a) **COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

1) **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :**

➤ Fonctionnement

Dépenses : 3.148.509,98 €

Recettes : 4.253.698,83 €

→ Excédent : 1.105.188,85 €

➤ Investissement

Dépenses : 783.026,93 €

Recettes : 1.059.530,27 €

→ Excédent : 276.503,34 €

➤ Restes à réaliser dépenses investissements

→ 634.788,00 €

Commentaires :

➤ En section de fonctionnement on note par rapport à 2014 :

• Dépenses :

- Une baisse des charges à caractère général.
- Une diminution des charges de personnel malgré le versement de deux capital décès.
- Une diminution des charges de gestion courante.
- Une diminution des intérêts de la dette.

• Recettes :

- Une forte augmentation d'atténuation des charges (remboursement rémunérations du personnel suite à maladie ou à décès).
- Une diminution des produits de services (redevances, droits de stationnement).
- Une diminution des dotations de l'état.
- Une augmentation du produit des impôts et taxes (marché, taxe de séjour, droits de mutation) sans augmentation des taux de fiscalité locale.

➤ En section d'investissement :

Les opérations d'équipement se sont élevées à 600.000 € :

- Rénovation des bâtiments communaux.
- Aménagements paysagers.
- Construction du local associatif.
- Acquisition de matériels.
- Lancement de nouveaux programmes d'aménagement : plan plage, Centre bourg phase 2.

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 190.000 €.

En recettes, il n'y a pas recours à l'emprunt.

2) BUDGET ANNEXE LOGEMENTS A CARACTERE SOCIAL :

➤ Fonctionnement

Dépenses :	3.821,28 €
Recettes :	<u>68.740,98 €</u>
→ Excédent :	64.919,70 €

➤ Investissement

Dépenses :	15.268,24 €
Recettes :	<u>13.847,95 €</u>
→ Déficit :	- 1.420,29 €

Résultat global excédent : 63.499,41€

3) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU MARENSIN :

➤ Fonctionnement

Dépenses :	30.501,30 €
Recettes :	<u>408.191,99 €</u>
→ Excédent :	377.690,69 €

4) BUDGET ANNEXE RELAIS DE PORT D'ALBRET:

➤ Fonctionnement

Dépenses :	12.888,00 €
Recettes :	<u>84.449,34 €</u>
→ Excédent :	71.561,34 €

➤ Investissement

Dépenses :	3.727,87 €
Recettes :	<u>9.071,31 €</u>
→ Déficit :	5.343,44 €

Résultat global excédent : 76.904,78 €

5) BUDGET ANNEXE FORÊT COMMUNALE :

➤ Fonctionnement

Dépenses :	6.412,02 €
Recettes :	<u>53.081,08 €</u>
→ Excédent :	46.669,06 €

➤ Investissement

Dépenses :	-
Recettes :	<u>10.104,00 €</u>
→ Excédent :	10.104,00 €

Résultat global excédent : 56.773.06 €

Les comptes administratifs et les comptes de gestion du receveur sont mis aux voix.

Pour : 15

Abstention : 1 (M. Le Maire)

b) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

1) Fonctionnement

- Stabilisation des charges à caractère général :
 - mutualisation des services.
 - renégociation des contrats.

- Charges de personnel :
 - régulation par la création d'emplois d'avenir en remplacement d'emplois saisonniers.

- Fiscalité:
 - pas d'augmentation des taux.

- Recettes touristiques :
 - pas d'augmentation des tarifs.

2) Investissement

- Poursuite de la réhabilitation du patrimoine bâti : estacade, école, mairie, maison des clubs, dans le cadre des nouvelles normes d'économie d'énergie.

- Lancement des opérations de restructuration du village :
 - centre bourg .
 - plan plage.
 - coulée verte.

c) OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENT

M. Le Maire est autorisé a engager les crédits suivants :

-	Opération 0301-2312 aménagement aire camping-car	48.000 €
-	Opération 803-2313 centre bourg phase 1	50.000 €
-	Opération 9701-21757 acquisition matériel	5.000 €

Ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif.

Vote : Unanimité Pour.

2- URBANISME : M. Le Maire

a) INFORMATION SUR L'AVANCEE DES TRAVAUX EN COURS

- Centre bourg phase 1 : la phase d'aménagement de l'entrée du village a commencé. Les travaux seront achevés pour Pâques.
- Electricité - SYDEC : des travaux de renforcement du réseau électrique, de réhabilitation et de mise aux normes sont en cours :
 - rue des chênes.
 - rue de Benouville.
 - place du monument aux morts.
- Eau / Assainissement - SIEAM : des travaux de renforcement de réseau d'eau potable sont en cours :
 - rue de Port d'Albret.
 - avenue des pêcheurs.
 - promenade du Bire Plecq.
 - rue de Balanque.
- Pour 2016, le programme de végétalisation effectué par les services techniques concerne les secteurs :
 - fronton - avenue de Moïsan.
 - dune de Balanque.
 - lotissement de la Forêt.
- La 2ème phase des travaux de réhabilitation de l'école (classe CP) est exécutée pendant les vacances de février par les services techniques.
- Les services techniques procèdent également à la réalisation des travaux de rénovation des passerelles sur le Mail
- Le dossier de consultation des entreprises pour la rénovation de l'Estacade est en cours.

b) RENOUVELLEMENT MISSION ARCHITECTE CONSEIL

La mission de M. BRUGGEMAN, architecte conseil de la commune, est renouvelée pour un an.

Vote : Unanimité Pour.

c) PROJET PLAN DE CIRCULATION ESTIVAL

M. Le Maire soumet le projet d'aménagement du plan général de circulation estivale présenté par le cabinet ISR .

Les principes qui président au plan sont les suivants :

1) Circulation automobile

- Confirmation de l'accès aux plages et au centre-ville par le nord de la commune.
- Mise en double sens de circulation de l'avenue du Junka.
- Création d'une zone de rencontre :
 - avenue de la plage, de l'avenue de Gao à la plage centrale.

- grand 'rue , de la place du général de Gaulle jusqu'à l'angle de la rue des cordeliers.
- avenue de Moïsan, côté Est du courant.
- Création Zones « 30 » :
 - avenue de la plage
 - RD 652 de la poste à la rue des chênes.

2) Circulations douces (piétons - vélos)

- Centre du village : grand 'rue, place de la Mairie, place de l'assemblée, mail, espace autour des arènes.
- Connexion village : plage par l'avenue de la plage.

3) Stationnements

Les quinze parkings recensés permettent d'accueillir environ 1420 véhicules.

A l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement sur le plan de circulation proposé.

3- PERSONNEL : M. Le Maire

a) CREATION DE POSTE POLICE MUNICIPALE

M. Le Maire propose la création d'un poste permanent à temps non complet (22h annualisées) d'adjoint technique territorial de 2ème classe faisant fonction d'agent de surveillance de la voie publique.

Pour intégration dans la filière police, l'agent sera tenu de passer le concours de recrutement.

Vote : Unanimité Pour

b) TRANSFORMATION DE POSTE ECOLE

Un poste d'adjoint technique à temps non complet (17h30 annualisés) a été créé pour faire fonction d'agent de cantine et de nettoyage des bâtiments scolaires.

La charge de travail le nécessitant, le temps de travail annualisé est porté à 29 h par semaine.

Vote : Unanimité Pour

4- PATRIMOINE COMMUNAL : Marylise LAISNEY

a) RELAIS DE PORT D'ALBRET

En avril 2014, la commune donnait en gestion le relais de Port d'Albret à l'association ARTES dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

Pour permettre le montage du dossier de délégation de service public, M. Le Maire propose de renouveler la convention pour un an.

Vote : Unanimité Pour

b) CINEMA D'ALBRET

M. Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 2 au bail de la salle de spectacles fixant les conditions d'exploitation pendant et hors saison estivale.

Vote : Unanimité Pour

c) MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public (bâtiments publics, commerces, cabinets libéraux) au 1^{er} janvier 2015.

La commune est propriétaire de 14 bâtiments recevant du public classés en fonction du nombre de personnes accueillies.

Un diagnostic d'accessibilité a été établi par un cabinet spécialisé : QualiConsult, préconisant des travaux chiffrés estimés à 800.000 € pour la totalité des aménagements à effectuer.

Une demande de prorogation de délai a été déposée en 2014 et refusée par la préfecture.

Il s'agit, par convention, d'adhérer au Centre de Gestion et à l'Association des Maires des Landes pour la conduite du dossier d'agenda d'accessibilité programmée.

Vote : Unanimité Pour

5- INTERCOMMUNALITE : Kelly PERON

a) SCHEMA DE MUTUALISATION MACS

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma relatif aux mutualisations de services dans le but de rationaliser les dépenses publiques, de renforcer les solidarités entre communes membres et d'optimiser les ressources et les moyens.

Vote : Unanimité Pour

b) FONDS DE CONCOURS DE MACS : PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours de 106.496 € pour financer les travaux de l'entrée de la grand' rue, de la place du général de Gaulle et du carrefour avec la route des lacs.

c) EXTENSION STATUTS DE MACS : PRISE DE COMPETENCE POUR LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Par délibération du 17/12/2015 , le Conseil communautaire approuvait la modification statutaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'extension des compétences :

- de soutien aux actions de maîtrise d'énergie.
- de développement des énergies renouvelables.
- de création, d'entretien et d'exploitation de bornes électriques à l'usage des véhicules électriques.

Vote : Unanimité Pour

d) MODIFICATION STATUTS DE MACS : PRISE DE COMPETENCE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET L' ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Une modification des statuts est proposée afin de clarifier la compétence communautaire en matière de voirie. Désormais, la voirie existante classée dans le domaine public communal sera systématiquement de compétence communautaire.

Un plan pluriannuel de voirie(2015-2020) hiérarchisant les opérations d'aménagement tout en définissant le règlement financier applicable, est proposé aux communes après examen de l'atelier communautaire voirie-mobilité-transport.

L'enveloppe financière a été fixée entre 18 et 22 millions d'euros pour les travaux de voirie 2015-2020, et entre 14 et 16 millions d'euros pour les liaisons douces.

Vote : Unanimité Pour

e) SUBVENTION CLUB SPORTIF BOUCALAIS (INFORMATION)

Une subvention de 7.200 € a été attribuée par la Communauté de Communes MACS au Club Sportif Boucalais au titre de ses activités basket.

6- INFORMATION SUR LA VALIDATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :Martine PERNIN

Dans le cadre d'un Plan Educatif Territorial, les activités périscolaires doivent être déclarées à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP, ancienne jeunesse et sports) à partir d'une heure par jour de fonctionnement.

Plusieurs critères doivent être respectés :

- la présentation d'un projet pédagogique de l'équipe d'animation.
- le respect d'un taux d'encadrement.
- la qualification des personnels employés.

La commune satisfait à tous les critères, à l'exception de la qualification du directeur.

Une dérogation a été demandée en attente de la formation de Mme OCCHIONORELLI en charge du poste.

Vote : Unanimité Pour

7- SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le projet de schéma présenté par Mme le Préfet, conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république analyse :

- La situation des intercommunalités dans les Landes :
 - 24 communautés de communes et agglomérations.
 - 71 SIVU.
 - 2 SIVOM
 - 49 Syndicats mixtes .
- La densité de population, son évolution de 1998 à 2013.
- Les potentiels fiscaux.

Il s'agit de :

- rationaliser les périmètres des communautés de communes et agglomérations .
- de réduire le nombre de syndicats de communes

En conséquence, le projet de schéma concernant notre territoire, propose :

- la dissolution du SIVU Animations et loisirs en Marensin par transfert de compétence à la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud à la date du 31/12/2016.
- la possible dissolution du SIPA a une date indéterminée si transfert de compétence à la Communauté de communes.
- le conseil est invité a donner son avis : il s'oppose a la dissolution du SIVU Animations et Loisirs en Marensin et émet des réserves sur la possible dissolution du SIPA.

8- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : Kelly PERON

Composé de 11 élus, enfants du CE2 au CM2, le Conseil municipal des jeunes a été installé le 6 décembre 2015 par M. Le Maire, en Mairie.

Une première réunion de travail aura lieu le lundi 29 février 2016 .

9- AIRE DES SAISONNIERS : Alain SCOMPARIN

Cinquante travailleurs saisonniers ont la possibilité d'être hébergés sur une aire spécialement aménagée par la commune.

La sécurité et la tranquillité de l'aire nécessitent l'emploi d'un gardien chargé de faire respecter les dispositions du règlement intérieur existant.

Il est proposé de demander aux commerçants employeurs une participation aux frais de gardiennage de 200 € par salarié hébergé et pour la saison quelle que soit sa durée.

Vote : Unanimité Pour

10- FORÊT COMMUNALE : Jean-Jacques LAUSSU

M. LAUSSU détaille le programme des travaux d'entretien proposé par l'ONF pour l'année 2016.

a) TRAVAUX PAR ENTREPRISE SUITE A CONSULTATION :

- Entretien parcelles en bordure de lotissement par girobroyeur (parcelles 2-5-7)

Estimé à : 340 € HT

- Débroussaillage avant éclaircie (parcelle 3. b)

Estimé à : 1 750 € HT

- Elagage (parcelle 10 - Sud Est côté Soustons)

Estimé à : 3 100 € HT

b) TRAVAUX EN REGIE COMMUNALE :

- Création de parcellaire - mise en place numérotation
- Entretien mécanique parcelles 1 à 12

c) HONORAIRES O.N.F. :

Estimés à : 563,71 €

Vote : Unanimité Pour

11- SERVICE DE MEDECINE - CENTRE DE GESTION

M. le MAIRE est autorisé à signer l'avenant d'adhésion au service médecine pour l'année 2016.

Vote : Unanimité Pour

La séance est levée à 22 h.
